Les signes officiels d'identification de la qualité et origine des produits agricoles et alimentaires



Type de saisine : Autosaisine Type de texte : Avis et Rapport

Adopté en section, le rapport est un document préparatoire destiné à éclairer et à consolider les propositions de l'avis

Traité par :

Section de l'Agriculture et de l'alimentation

DDA

Adopté le : 14/03/2001

Mandature: 1999-2004 Rapporteur: Louis Gilbert

Télécharger le texte

Présentation

COUV

Le Conseil économique et social propose de maintenir à quatre le nombre de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et alimentaires : - l'AOC : identifie le lien au terroir ; - le label : atteste d'un niveau de qualité supérieure ; - la certification de conformité : atteste d'atouts qualitatifs significatifs ; - le mode de production biologique : atteste de pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

Descripteur Eurovoc:

produit agricole, qualité du produit, produit originaire, France

Librairie en ligne de la Documentation Française

© - copyright CESE - Mai 2024